



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**  
**I ADMISSION ÉTAT CIVIL**

Tout postulant, adhérent de l'année en cours, doit produire une carte d'identité ou une photocopie,  
Une interruption de paiement de la cotisation annuelle fait perdre ipso facto la qualité d'adhérent,  
Le mineur, adhérent séparément de ses parents, doit produire une autorisation parentale ou celle de son tuteur et doit être parrainé,  
Est sympathisant, toute personne présentant sa licence F.F.N., participant aux activités de Camargue Soleil, sans droit de vote à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, recevant les informations du club par internet (mails, réseaux sociaux), pas de bulletin.

**II TRÉSORERIE**

Peuvent bénéficier d'un tarif de faveur exclusivement les jeunes de 15 à 18 ans,  
Tout adhérent étranger règle obligatoirement sa cotisation, soit par mandat international ou virement, soit en espèces sur place.

**III ENVIRONNEMENT**

Les membres de l'association étant par vocation des amis de la nature, participent à toute activité susceptible de contribuer à l'amélioration du site de Piémanson et des lieux protégés,

Sur la plage, les chiens doivent être tenus en laisse. Lors des sorties, les chiens ne sont pas admis.

**IV HYGIÈNE**

La propreté corporelle et celle des vêtements sont exigées au cours des activités du club

Le naturiste utilise systématiquement sa serviette pour s'asseoir en quel que lieu que ce soit. En caravane ou camping car, Il s'engage à utiliser un WC chimique.

**V PHOTOS - CINÉMA**

On ne peut photographier ou cinématographier une personne, autre qu'un membre de sa famille, même dans un groupe, sans son consentement express,

En cas de contestation, la pellicule pourra être saisie et détruite si le contrevenant est d'accord, ou développée par l'intermédiaire de Camargue Soleil et remise à l'intéressé à ses frais, après soustraction des clichés litigieux,

L'intervention des forces de l'ordre pourra être requise.

**VI PROPOS - ATTITUDE**

Il est du devoir de chacun de ne pas gêner ni d'incommoder les autres adhérents et les usagers de la plage, par ses propos et attitudes, de respecter la liberté des autres, de ne pas critiquer à tort et à travers, de faire preuve en toute circonstance de convivialité et de tolérance, de garder toujours une certaine déférence envers les personnes âgées, le tutoiement généralement usité, n'implique pas nécessairement la familiarité,

Les discussions publiques sur des questions politiques ou religieuses sont interdites (art. 3 des statuts)

Les jeux d'argent et toutes activités à but lucratif sont interdits, de même que tous les sports, les jeux, les activités susceptibles de provoquer des accidents. Ils engagent la responsabilité de leurs auteurs,

Tous faits ou gestes, propos ou attitudes, considérés comme outrage aux bonnes mœurs, entraînera l'expulsion immédiate et la radiation définitive.

Sans s'immiscer dans la vie des gens, Camargue Soleil se réserve le droit de refuser ou de radier toute personne dont la conduite est notoirement licencieuse et / ou ne respectant pas l'un des articles de ce paragraphe VI.

**VII RELATIONS EXTÉRIEURES ET ACTIVITÉS**

Sur la plage de Piémanson, les adhérents de Camargue Soleil s'efforceront à tout prix d'éviter les incidents pouvant se produire avec d'éventuels promeneurs non naturistes. Ils ne devront en aucun cas prendre de décision personnelle au titre de l'association. mais pourront toutefois solliciter les conseils des responsables en place,

Pour toutes les activités sur la plage naturiste de Piémanson ou dans tout autre lieu, les organisateurs d'une activité ne peuvent en aucun cas prendre de décision personnelle au titre de l'association. Ils doivent avoir évalué au préalable tous les risques possibles et s'être assuré que l'association est assurée pour le type d'activité proposé,

Les activités (piscine naturiste, sorties pédestres. activités de loisirs, etc.) sont exclusivement réservées aux adhérents de Camargue Soleil et / ou adhérents d'autres clubs naturistes, à jour du timbre-licence FFN / FNI de l'année en cours.

**VIII RESPONSABILITÉ - VOLS - FRAUDES**

L'association décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres dont ses membres et autres pourraient être victimes. Les adhérents et autres sont responsables des accidents et sinistres causés par eux,

Tout vol entraîne la radiation définitive de son auteur avec notification à la F.F.N. sans préjudices de poursuites judiciaires,

Tout fait ou acte qui met en cause la notoriété de l'association doit être connu du conseil d'administration ou au moins de son président qui avisera avec le bureau en place,

Les enfants mineurs restent sous la responsabilité morale de leurs parents (bonne tenue, comportement. politesse, esprit naturiste...) lors des activités (piscine, sorties, volley, rencontres de boules et toutes activités de loisirs et animations diverses, y compris sur l'aire de jeu de Camargue Soleil sur la plage naturiste de Piémanson.

**X OBLIGATIONS DE RÉSERVE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du Conseil d'administration ont un devoir de réserve quant : à l'ordre du jour des séances du C. A. et de ses décisions. La communication des décisions se fait par la voie du bulletin.

Sur la plage de Piémanson., toute décision urgente peut être prise avec l'accord de la majorité des présents et / ou accord des membres sollicités. Ce même devoir de réserve s'applique.

**XI STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

La non observation des statuts et du, règlement intérieur de Camargue Soleil entraîne des sanctions prononcées par le conseil d'administration,

Suivant la gravité des cas ou en cas de récidive, les sanctions se traduisent par rappel à l'ordre. suspension temporaire, radiation définitive ou nième recours ci justice éventuellement.

Je (nous) soussigné(ons) \_\_\_\_\_ accepte(ons) ce règlement.

Date et signature(s) :